



## Règlement du concours de poésie organisé par la commune du Gua Année 2021

### Article 1er

Dans le cadre de la commission animation, la municipalité du Gua organise son premier concours de poésie ouvert à toute personne intéressée, d'expression française.

### Article 2

La thématique retenue est **le rêve**. Les œuvres doivent obligatoirement intégrer un ou plusieurs mots ci-après : *rêver, rêve, rêveur (ou rêveuse), rêverie*.

### Article 3

La participation au concours est gratuite. Il est ouvert aux habitant.e.s de la commune du Gua.

### Article 4

Les participant.e.s peuvent s'exprimer dans le genre poétique de leur choix, tous les styles poétiques sont acceptés. En vers ou en prose, en calligramme, en acrostiche : c'est l'originalité qui prime et les limites de votre imagination.

Chaque participant.e ne pourra proposer qu'un seul poème.

Le poème comportera **un titre, il ne devra pas avoir été publié ni primé lors d'un précédent concours**.

Il devra être manuscrit ou dactylographié et envoyé en un seul exemplaire, format A4 (21cm/29,7cm), recto seulement.

Le poème comportera vingt-huit vers (ou lignes) maximum, il n'y a pas de minimum.

## Article 5

Les participant.e.s sont réparti.e.s en quatre catégories :

- a) Adultes (à partir de 18 ans)
- b) Lycéens (de la 2nde à la Terminale, classes de CAP, BEP ...)
- c) Collégiens (de la 6ème à la 3ème)
- d) Ecoliers (jusqu'au CM2 inclus)

L'âge pris en compte est l'âge du/de la candidat.e à la date limite d'envoi des poèmes.

## Article 6

Les participant.e.s ne doivent pas signer leur œuvre ni y inscrire de caractères distinctifs.

Le poème pourra être transmis de plusieurs façons par correspondance en mairie (indiquer sur l'enveloppe CONCOURS DE POESIE) ou par mail à [legua38communication@gmail.com](mailto:legua38communication@gmail.com) (indiquer en objet CONCOURS DE POESIE).

Le bulletin de participation du/de la candidat.e (joint au règlement) doit mentionner les renseignements suivants :

- **Nom et prénom**
- **Date de naissance et classe le cas échéant**
- **Adresse / numéro de téléphone et/ou e-mail**
- **Le titre du poème présenté**

Ce règlement et le bulletin d'inscription sont disponibles au secrétariat de la mairie, sur le site internet de la mairie, en agences postales, en bibliothèque et seront diffusés via la page Facebook de la mairie.

## Article 7

**Le poème et le bulletin d'inscription sont à rendre jusqu'au 23 mai 2021 inclus.**

## Article 8

Le Jury sera composé de :

Annie Bennelle élue  
Anne Glénat, élue  
Estelle Revol, élue  
Marie Varreau, bibliothécaire du Gua  
Pierre Sigayret, habitant de Prélénfrey

Les membres du jury et leur famille ne peuvent participer au concours.

Les délibérations du Jury restent secrètes jusqu'à la remise des prix et ses décisions sont sans appel. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les œuvres ne seront pas restituées à leurs autrices ou auteurs.

Les participant.e.s autorisent la municipalité du Gua à publier tout ou partie des œuvres reçues sans contrepartie.

#### Article 9

Un 1er prix sera décerné pour chacune des quatre catégories.

Les prix remis aux vainqueurs sont constitués d'un bon d'achat de 50 euros à la librairie l'Esprit Vif, et seront offerts par la municipalité du Gua.

#### Article 10

La proclamation du palmarès du concours et la remise des prix par le Maire, auront lieu **le dimanche 6 juin à 11 h au marché**. Chaque participant.e en sera informé.e personnellement en temps utile.

La présence ou la représentation des lauréat.e.s primé.e.s est impérative lors de la remise des prix, selon les règles sanitaires qui seront établies à ce moment-là.

#### Article 11

Les photographies et/ou vidéos prises lors de la manifestation pourront être utilisées sur le site internet, par la presse ou dans une revue sauf désaccord dûment mentionné.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation dans sa totalité du présent règlement.

La mairie se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre de participant.e.s insuffisant.

Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser à la mairie par courrier à déposer en mairie directement ou par mail [legua38communication@gmail.com](mailto:legua38communication@gmail.com)

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie. Elles seront conservées le temps de la durée du concours et ne seront communiquées qu'à la conseillère municipale déléguée à la Culture. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter à la Mairie.*



BULLETIN D'INSCRIPTION 1<sup>er</sup> CONCOURS POESIE  
ANNEE 2021

NOM : .....Prénom : .....

Date de naissance.....

Adresse postale :.....

.....

Courriel :.....

Téléphone :.....

Titre du poème : .....

Lu et approuvé-Signature\*

\*pour les mineur.e.s, signature d'un parent

---

**Le poème et le bulletin d'inscription sont à rendre jusqu'au 23 mai 2021 inclus.**

Par correspondance en mairie (indiquer sur l'enveloppe CONCOURS DE POESIE) ou par mail à [legua38communication@gmail.com](mailto:legua38communication@gmail.com) (indiquer en objet CONCOURS DE POESIE).